

Vidéosurveillance: responsabilité technique

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique :
- **Installation et maintenance - Encadrement**
 - **Installation et maintenance - Encadrement**
 - **Installation et maintenance - Équipements domestiques et informatiques**
 - **Construction, bâtiment et travaux publics - Conception et études**
 - **Construction, bâtiment et travaux publics - Second oeuvre**

Code(s) NAF : **33.14Z**, **95.11Z**, **26.30Z**, **42.22Z**, **62.01Z**, **27.33Z**, **43.22B**, **62.02A**, **46.69B**, **26.11Z**, **70.22Z**, **33.20D**, **33.13Z**, **80.10Z**, **46.69C**, **71.12B**, **80.20Z**, **46.52Z**, **43.99D**, **43.21A**, **27.40Z**

Code(s) NSF : **344**, **255**

Code(s) ROME : **I1309**, **I1307**, **F1602**, **F1106**, **I1305**

Formacode : **24054**

Date de création de la certification : **17/09/2001**

Mots clés : **Responsable**, **ELECTRONIQUE**, **sureté**, **video**

Identification

Identifiant : **1662**

Version du : **22/03/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [SVDI est le Syndicat représentant professionnels de la Sûreté, Vidéoprotection et Détection Incendie. \(tous les documents et guides sont téléchargeables sur www.svdi.fr\)](http://www.svdi.fr) . Dès sa création, le CA du 17 septembre 2001, SVDI a obtenu ses agréments. Les membres fondateurs de SVDI ont souhaité apporter au client une nouvelle grille de lecture de l'offre. Cet agrément atteste des compétences détenues par les collaborateurs de l'entreprise en direction des services liés au marché. Ces compétences sont fixées dans des référentiels élaborés par les professionnels de la filière, dans la commission formation, et réactualisés tous les 3 ans. Les modalités d'obtention de cet agrément sont incluses dans le règlement intérieur http://www.svdi.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=185

Non formalisé :

- [SVDI est le Syndicat représentant professionnels de la Sûreté, Vidéoprotection et Détection Incendie. \(tous les documents et guides sont téléchargeables sur www.svdi.fr\)](http://www.svdi.fr) . Dès sa création, le CA du 17 septembre 2001, SVDI a obtenu ses agréments. Les membres fondateurs de SVDI ont souhaité apporter au client une nouvelle grille de lecture de l'offre. Cet agrément atteste des compétences détenues par les collaborateurs de l'entreprise en direction des services liés au marché. Ces compétences sont fixées dans des référentiels élaborés par les professionnels de la filière, dans la commission formation, et réactualisés tous les 3 ans. Les modalités

tous les 5 ans. Les modalités d'obtention de cet agrément sont incluses dans le règlement intérieur http://www.svdi.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=185

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

- Connaître et maîtriser les technologies des produits des systèmes susceptibles d'être installés
- Maîtriser le vocabulaire technique pour dialoguer avec les constructeurs et restituer à son client
- Choisir les produits, concevoir l'installation et analyser la programmation
- Élaborer une étude technique et un devis précis à partir d'un cahier des charges
- Superviser la mise au point du système
- Elaborer un contrat de maintenance ou de télémaintenance du système pour maintenir le système en bon fonctionnement

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- A la demande des professionnels, le Ministère de l'Education Nationale a intégré des notions de sécurité et sûreté dans les formations ELEC et ELECTROTECHNIQUES. Cette certification vient compléter cette base pour professionnaliser par l'acquisition de compétences dans le domaine.

Descriptif général des compétences constituant la certification

Faire l'ingénierie en Vidéosurveillance

Etre capable de définir l'analyse de risque et fonctionnelle, l'architecture des systèmes, l'organisation et protocoles des réseaux (IP), la télésurveillance.

Maîtriser l'interopérabilité des systèmes

Maîtriser les choix des technologies des produits & choix des matériels

Connaitre les éléments réglementaires et normatifs

Qualité des installations de Vidéosurveillance » (1 journée - 7 heures)

Maîtriser la convergence des systèmes, sources de secours

Connaitre les besoins d'entretien et de maintenance d'Installation

Savoir mettre en place un processus de traçabilité de l'évolution de l'installation (de l'étude initiale jusqu'à la réalisation finale)

S'assurer de la responsabilité de l'entreprise sur les installations existantes (obtenir l'historique des installations, le justificatif de leur conformité)

Modalités générales

4 jours

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Public visé par la certification

- Electriciens
- Salariés
- demandeurs d'emploi

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Pour l'entité utilisatrice

Reconnaissance des professionnels en tant que spécialiste du domaine

Par la validation des compétences de la personne détentrice, l'entreprise pourra se positionner ou se renforcer sur ces marchés en toute confiance.

De plus les compétences et certificats des collaborateurs sont nécessaires pour l'obtention de qualification (QUALIFELEC, ...) ou certification (Bureau Veritas Certification)... Ces reconnaissances sont aujourd'hui indispensables pour se différencier et/ou obtenir des marchés.

Evaluation / certification

Pré-requis

avoir un niveau Brevet Professionnel en Electrotechnique ou Electronique (ou équivalent par expérience terrain)

Compétences évaluées

- _ l'architecture de la vidéo,
- _ l'implantation judicieuse des caméras
- _ la capacité d'archivage des images vidéo
- _ Les obligations relatives à la mise en place de caméras
- _ La déclaration vidéo (CERFA)

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

aucun

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non
Matérialisation officielle de la certification :
Certificat de compétence délivré par SVDI

Centre(s) de passage/certification

- CFVS RD974 Meursault - 21190 CORPEAU - FRANCE
Tél +33 (0)3 80 21 90 90 - www.cfvs-online.com - Formation sur la France
- Expertise Training Center
Zac de l'Agavon 1 Alphonse Lamartine 13170 Les Pennes Mirabeau Tel : 06 98 17 77 88 h.selmi.etc@gmail.com
Formation sur la France
- JUST DO IP 18 rue du Fort 92320 Chatillon Tel 06 83 87 81 47 [http://www-justdoip.com/](http://www.justdoip.com/) Formation sur la France
- AFORP Rue de la Butte 93700 DRANCY 06 23 28 55 03 <http://www.aforp.fr/>

Plus d'informations

Statistiques

Depuis 2002, en moyenne 67 collaborateurs formés

Autres sources d'information

www.svdi.fr ;